

80%

TAUX D'INSERTION PROFESSIONNELLE DANS LA SPÉCIALITÉ DU DIPLÔME, DONT 78% EN CDI OU EN CDD SUPÉRIEUR À UN MI-TEMPS

784

APPRENTIS SUR L'ANNÉE

445

EMPLOYEURS

4%

TAUX DE POURSUITE D'ÉTUDES

80%

TAUX DE RÉUSSITE AUX EXAMENS

7,5/10

NOTE DE SATISFACTION DES APPRENTIS POST-FORMATION

Qualiopi

processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes:

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE



Les organismes de formation partenaires se situent dans toute la région Grand Est



Découvrir et s'informer sur les métiers de l'animation et du sport



métiers du sport et de l'animation

www.apmsagrandest.fr

Contact

03 88 28 00 05
contact@form-as.fr



www.form-as.fr
www.facebook.com/cfa.formas



Graphisme www.mathiasgraff.com

2022



Se former aux métiers de l'animation & du sport par l'apprentissage



Pour qui ?

Candidats de 17 à 29 ans.

Pas de limite d'âge pour les personnes reconnues travailleurs handicapés, pour les sportifs de haut niveau listés ou pour les personnes ayant un projet de création d'entreprise conditionnée à l'obtention d'un diplôme spécifique.

Comment s'inscrire ?

Pour mieux connaître les diplômes et les métiers ainsi que toutes les dates et lieux de formation, RDV sur notre site internet.

Pensez à vous renseigner sur les pré-requis ainsi que sur les sélections pour entrer en formation.



www.form-as.fr

Avantages du contrat d'apprentissage

- Formation en alternance financée et rémunérée
- Statut de salarié
- Expérience professionnelle valorisante
- Préparation d'un diplôme qualifiant
- Nombreux avantages financiers pour l'employeur et l'apprenti-e

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Si vous êtes concerné-e-s, merci de prendre contact avec notre référente handicap & mobilité: Diane Armentano – diane.amentano@form-as.fr



SE FORMER DANS les métiers de l'animation

LE CPJEPS Certificat Professionnel (niveau 3 – niveau CAP/BEP) pour animer tous publics sous la responsabilité d'autres professionnels

LE BPJEPS Brevet Professionnel (niveau 4 – niveau BAC) pour animer tous publics en se spécialisant dans des activités socio-culturelles et pour diriger un accueil collectif de mineurs

LE DEJEPS Diplôme d'État (niveau 5 – niveau BAC+2) pour coordonner des activités socio-culturelles / diriger et former des professionnels ou des bénévoles

Quels diplômes, pour quels métiers ?

CPJEPS → Animateur·rice d'activités et de vie quotidienne

BPJEPS Loisirs Tous Publics → Animateur·rice enfance-jeunesse
→ Animateur·rice socio-culturel·le → Directeur·rice d'accueil collectif de mineurs

BPJEPS Animation Sociale → Animateur·rice social·e de quartier, de personnes âgées ou en situation de handicap

BPJEPS Animation Culturelle → Animateur·rice d'activités culturelles

BPJEPS Éducation Environnement vers un Développement Durable → Animateur·rice nature

DEJEPS Animation Socio-Éducative ou Culturelle
→ Coordinateur·rice d'activités de loisirs → Responsable de secteur

Quels sont les employeurs ?

Les associations de loisirs, les centres socioculturels, les MJC, les accueils périscolaires, les salles de spectacle, les associations culturelles, les services enfance, jeunesse ou culturels des communes ou communauté de communes, les établissements spécialisés, les hôpitaux, les maisons de retraite, les maisons de quartier, les établissements de protection de l'enfance, de prévention et de médiation, les maisons de la nature.



SE FORMER DANS les métiers du sport

LE BPJEPS Brevet Professionnel (niveau 4 – niveau BAC) pour animer et initier tous publics à des activités physiques et sportives

LE DEJEPS Diplôme d'État (niveau 5 – niveau BAC+2) pour entraîner dans une discipline sportive / coordonner des activités sportives / diriger et former des professionnels ou des bénévoles

LE DESJEPS Diplôme d'État Supérieur (niveau 6 – niveau BAC+3) pour entraîner à haut niveau ou diriger une structure sportive

Quels diplômes, pour quels métiers ?

BPJEPS Activités Physiques pour Tous → Educateur·rice sportif·ve polyvalent·e

BPJEPS Activités de la Forme → Coach sportif·ve en salle de remise en forme

BPJEPS Activités Gymniques → Moniteur·rice de gymnastique

BPJEPS Activités Équestres → Moniteur·rice d'équitation

BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation → Maître Nageur Sauveteur

BPJEPS Sports de glace → Moniteur·rice de sports sur glace

DEJEPS Sports de glace → Entraîneur·e de sports de vitesse ou d'expression sur glace

DEJEPS Badminton → Entraîneur·e de badminton

DEJEPS Motocyclisme → Entraîneur·e de motocyclisme

DEJEPS Tennis → Entraîneur·e de tennis

DESJEPS Tennis → Entraîneur·e à haut niveau – Dirigeant

Quels sont les employeurs ?

Les associations sportives, les clubs de sport, les salles de remise en forme, les piscines, les services jeunesse-sport des communes et communautés de communes, les centres équestres, les centres socioculturels.